

Le Bonnet Rouge

Quotidien Républicain du soir

DIRECTION & PUBLICITÉ

14, rue Drouot (Paris 9^e) — Téléph. : CENTRAL 69-70

Abonnements : Paris 20 fr.; Départements 24 fr.; Étranger 32 fr.

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

RÉDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2^e) — Téléph. CENTRAL 60-62

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

Le Coupable

Ce n'est certes pas le moment de discuter sur la question de savoir quels sont les responsables de l'état d'impréparation dans lequel se trouvait la France au jour de la déclaration de guerre et à qui incombe un plan de mobilisation qui nous a valu le désastre de Charleroi et la perte de nos départements du Nord.

Mais puisqu'on a laissé se poser un cas Millierand : que le public en est saisi ; que chaque fois que la presse s'efforce de blanchir le coupable, lequel a entrepris de se tresser des couronnes, on ne permettra bien de mettre l'opinion en garde contre les arguties des caudataires du grand homme et du grand homme lui-même.

On ne nie plus l'état d'impréparation et le gâchis auquel présida l'ex-ministre de la guerre.

On se borne à soutenir que tout le monde est coupable, puisque nul n'a prévu le rôle du matériel dans la guerre moderne.

Ecoutez Gustave Hervé :

« Mais si notre mobilisation a été si bêtement faite, si personne ou à peu près personne, en France, n'a prévu que cette guerre serait avant tout une guerre de matériel, à qui la faute ? Est-ce que ce n'est pas aux parlementaires qui étaient les vrais maîtres de la France et qui n'ont rien compris à ce problème ? »

Ecoutez maintenant le grand homme :

« Pour mesurer l'étendue et la gravité des lacunes qui se révélèrent sous nos pas, rappelons-nous que le 15 juillet 1914 — le 15 juillet — avait été consacré aux ministres de la guerre et de la marine l'autorisation d'engager des crédits nécessaires à la mise en état complète de nos approvisionnements de guerre. »

Nous pourrions rappeler à M. Millierand et à son avocat, M^e Hervé, qu'en 1911, sous un ministère qui s'appelait le ministère Caillaux, des crédits avaient été spécialement affectés à l'artillerie lourde, et que, peu de temps après, un ministre de la guerre, du nom de Millierand, les fit supprimer.

On pourrait répondre encore que la préparation de la mobilisation et l'étude des conditions dans lesquelles la guerre risquait de se dérouler, étaient l'affaire de l'Etat-major. Et que ce n'est pas la faute du Parlement si les grands chefs militaires s'enroulaient dans les vieilles théories de la guerre courte et de la supériorité de la batonnette sur le canon.

Mais admettons que la responsabilité des fautes d'avant-guerre pèse indistinctement sur tout le monde. La question n'est pas là. Quand on fait le procès de M. Millierand, c'est du Millierand de la guerre qu'il s'agit, encore que mon éminent ami le général Percin ait judicieusement rappelé à quelles sottises le Millierand d'avant la guerre s'attardait pendant que les Allemands fondaient leurs gros canons et organisaient leurs réserves.

Et la culpabilité du Millierand de la guerre est patente.

Sans revenir sur les imputations très graves et, hélas ! trop fondées du rapport Viollette, ni sur l'inertie opposée par M. Millierand aux sollicitations de l'opinion et des parlementaires qui le pressaient de rappeler dans les usines de l'arrière, les spécialistes qu'une mobilisation imbécile avait expédiés au front, où des milliers sont morts, il reste contre M. Millierand l'extraordinaire complaisance dont il fit preuve à l'égard du général Bacquet.

Bacquet est ce directeur de l'artillerie qui professait que les gros canons étaient des instruments inutiles, un embarras dont une armée bien commandée ne devait pas s'embarrasser.

En vain, les chefs qui résistaient péniblement à un ennemi doté d'une artillerie lourde considérable, réclamaient-ils qu'on les pourvût d'urgence de gros canons ; en vain, la commission sénatoriale de l'armée insistait-elle dans le même sens ; en vain, les fabricants de grosse artillerie produisaient-ils le même conseil : le général demeurait sourd et Millierand couvrait son général !...

Il fallut pourtant un jour se rendre à l'évidence. Et le général Bacquet dut partir.

Or, que fit M. Millierand ? Fendit-il l'épée de l'incapable ? Ou tout au moins pria-t-il celui qui venait de donner une telle preuve d'aveuglement de résigner ses fonctions en silence, modestement, sinon avec humilité ?

Point. M. Millierand lui :

Et cela contre la volonté de tous ses collègues du Conseil des ministres, et dans des conditions que je ne puis révéler aujourd'hui, mais dont on me laissera bien dire qu'elles constituent un petit coup d'état et un abus de confiance.

Si, après cela, il se trouve un seul homme de bonne foi pour innocenter M. Millierand, c'est à douter de tout !

Miguel ALMEREYDA

LES EVENEMENTS DE GRECE

Seront-ils discutés au Palais-Bourbon en Comité Secret ou en Séance Publique

La Chambre décida dans sa séance de demain des interpellations sur les affaires de Grèce. On se rappelle que M. Abram demandait au gouvernement des explications complètes sur les événements qui se sont déroulés à Athènes les 1^{er} et 2 décembre 1916, et que M. Abel Ferry voudrait savoir comment ont été conduites les relations diplomatiques depuis une année.

Il est probable que M. Aristide Briand tiendra à voir siéger la Chambre en Comité secret, sous le prétexte qu'il ne peut élargir à la tribune certains documents.

Mais une vive opposition s'éleva contre la procédure en réunion privée. Il apparaît, même à des membres du Parlement favorables à la politique suivie par le chef du gouvernement, qu'il était nécessaire de régler en séance publique la question des événements qui se sont déroulés dans le

mois de décembre 1916, à Athènes ; il en a été parlé tout au long dans la presse de tous les pays, et même des explications ont été données par la presse française.

Pourquoi vouloir alors ne pas faire connaître à tous les Français la situation exacte par la voie du Journal Officiel ? Si M. Aristide Briand persiste à demander la séance secrète, un vote au scrutin public sera demandé, et l'opposition se groupera immédiatement sur cette question. Il faut espérer que si la majorité, contrairement à ses intérêts, demande le comité secret, celui-ci sera de courte durée et que la séance publique sera reprise le soir même. Il ne s'agit pas, en effet, pour les représentants de la Nation, d'entendre de longs discours de glorification de politique, mais simplement d'avoir des données exactes des événements diplomatiques.

A BATONS ROMPUS

Un de mes amis héberge un soi-disant rapatrié ; il a donné l'autre jour une sorte de petit banquet en l'honneur de son hôte. Comme j'étais de la fête, j'en ai profité pour interviewer cet individu.

Nous pourrions rappeler à M. Millierand et à son avocat, M^e Hervé, qu'en 1911, sous un ministère qui s'appelait le ministère Caillaux, des crédits avaient été spécialement affectés à l'artillerie lourde, et que, peu de temps après, un ministre de la guerre, du nom de Millierand, les fit supprimer.

On pourrait répondre encore que la préparation de la mobilisation et l'étude des conditions dans lesquelles la guerre risquait de se dérouler, étaient l'affaire de l'Etat-major. Et que ce n'est pas la faute du Parlement si les grands chefs militaires s'enroulaient dans les vieilles théories de la guerre courte et de la supériorité de la batonnette sur le canon.

Mais admettons que la responsabilité des fautes d'avant-guerre pèse indistinctement sur tout le monde. La question n'est pas là. Quand on fait le procès de M. Millierand, c'est du Millierand de la guerre qu'il s'agit, encore que mon éminent ami le général Percin ait judicieusement rappelé à quelles sottises le Millierand d'avant la guerre s'attardait pendant que les Allemands fondaient leurs gros canons et organisaient leurs réserves.

Et la culpabilité du Millierand de la guerre est patente.

Sans revenir sur les imputations très graves et, hélas ! trop fondées du rapport Viollette, ni sur l'inertie opposée par M. Millierand aux sollicitations de l'opinion et des parlementaires qui le pressaient de rappeler dans les usines de l'arrière, les spécialistes qu'une mobilisation imbécile avait expédiés au front, où des milliers sont morts, il reste contre M. Millierand l'extraordinaire complaisance dont il fit preuve à l'égard du général Bacquet.

Bacquet est ce directeur de l'artillerie qui professait que les gros canons étaient des instruments inutiles, un embarras dont une armée bien commandée ne devait pas s'embarrasser.

En vain, les chefs qui résistaient péniblement à un ennemi doté d'une artillerie lourde considérable, réclamaient-ils qu'on les pourvût d'urgence de gros canons ; en vain, la commission sénatoriale de l'armée insistait-elle dans le même sens ; en vain, les fabricants de grosse artillerie produisaient-ils le même conseil : le général demeurait sourd et Millierand couvrait son général !...

Il fallut pourtant un jour se rendre à l'évidence. Et le général Bacquet dut partir.

Or, que fit M. Millierand ? Fendit-il l'épée de l'incapable ? Ou tout au moins pria-t-il celui qui venait de donner une telle preuve d'aveuglement de résigner ses fonctions en silence, modestement, sinon avec humilité ?

Point. M. Millierand lui :

Et cela contre la volonté de tous ses collègues du Conseil des ministres, et dans des conditions que je ne puis révéler aujourd'hui, mais dont on me laissera bien dire qu'elles constituent un petit coup d'état et un abus de confiance.

Si, après cela, il se trouve un seul homme de bonne foi pour innocenter M. Millierand, c'est à douter de tout !

Miguel ALMEREYDA

LA GUERRE NAVALE

Deux Engagements dans la mer du Nord

Deux engagements navals se sont produits au cours de la nuit d'avant-hier entre une flottille anglaise et une flottille allemande dans la mer du Nord. La première relation de ces rencontres a été fournie par un communiqué officiel de l'amirauté britannique parvenu ce matin à 1 heure à Paris et dont voici le texte :

La nuit passée dans la mer du Nord, à peu de distance de la Hollande, nos vaisseaux Legers, exécutant une patrouille, ont rencontré une division de contre-torpilleurs allemands. Ils ont coulé un contre-torpilleur et dispersé les autres en leur infligeant un traitement très sévère.

La même nuit, dans le voisinage du banc de Schouwen, au cours d'un engagement entre contre-torpilleurs anglais et allemands, une flottille allemande a frappé un contre-torpilleur britannique, tuant 47 hommes, dont trois officiers.

Les vaisseaux britanniques n'ont subi aucune perte, mais nous avons dû couler un mineur et le contre-torpilleur avarié. — (Officiel.)

Des détails un peu plus complets ont été transmis par des dépêches venant d'Ymuiden où s'était réfugié un contre-torpilleur allemand, le V-69, qui se trouvait fortement avarié.

Un blessé de son bord explique que ce torpilleur appartient à la flottille allemande de Zebrugge, laquelle a été surprise par des navires de guerre anglais.

Le torpilleur a eu de nombreux matelots tués.

On suppose que les Anglais ont barré la route à un autre torpilleur allemand qui a été vu, vers onze heures, allant à toute vapeur dans la direction du nord.

Le bateau de pêche Eems, de Ymuiden, a amené, ce matin, dix marins allemands grièvement blessés ; l'Eems les avait transportés à la requeste d'un officier allemand qui commandait un torpilleur fortement avarié, à bord duquel ces blessés se trouvaient.

Les unités engagées

Un peu avant, on avait aperçu un autre torpilleur allemand se dirigeant à toute vitesse vers le nord. Il y aurait eu combat au sud d'Ymuiden entre deux vaisseaux allemands et dix anglais et un certain nombre de torpilleurs.

Le torpilleur V-69, avarié, portait le pavillon du commandant de la flottille de Zebrugge.

On déclare officiellement qu'à bord du V-69 se trouvent quatre morts, dont le capitaine de corvette Schulz, commandant la flottille allemande de Zebrugge. Les officiers allemands refusent tous détails au sujet de l'engagement, du lieu de combat et de la force de la flottille.

Il paraît qu'hier soir, des contre-torpilleurs allemands, voulant éviter les mines qui sont très épaisses, ont tenté de quitter Zebrugge. Ils ont été aussitôt attaqués par une forte escadrille britannique.

Le feu commença à faible portée et la passerelle du V-69 ne tarda pas à être rasée par un obus qui tua deux officiers du bord, ainsi que le capitaine Schulz, commandant la flottille.

Le V-69 lança alors une torpille mais fut atteint par un autre obus anglais qui abîma la cheminée sur le pont et un troisième qui troua son avant. Les canons du V-69 ne paraissent pas endommagés. Son équipage se composait d'une soixantaine de marins.

Au Congrès des Boissons

Ce matin, à 9 heures, le Congrès de la Confédération nationale du commerce en détail des boissons s'est réuni en séance plénière.

La sixième commission, nommée hier soir avec mandat d'étudier l'organisation confédérale, son action passée et son action future a déposé son rapport. Aux termes de ses conclusions l'assemblée a, ce matin, émis le vœu qu'il soit procédé aux élections générales du bureau et des conseils, conformément aux statuts. Les élections auront lieu au cours de la séance de cet après-midi.

Toute la matinée et une partie de l'après-midi ont été employés à la lecture des rapports des diverses commissions.

A la suite de ces lectures il sera, ce soir sans doute, procédé à l'élaboration de l'ordre du jour.

RÉFORMÉS ET EXEMPTÉS

Les Modifications au Texte du Projet

L'intérêt qu'elles présentent

C'est désormais une affaire entendue : le projet sur les réformés sera discuté mercredi prochain, 31 janvier. Même certains adversaires du projet ont voté en faveur de l'urgence et attestent ainsi leur volonté d'en finir avec cette question qui pèse si lourdement sur la vie économique du pays en laissant des milliers de commerçants et d'industriels dans l'ignorance de leur situation prochaine et en jugeant leur activité par la possibilité de leur récupération.

A l'heure actuelle, les adversaires du projet ministériel présentent quatre modifications importantes :

Conseil de révision au lieu de conseil de réforme ;

Trois pour les réformés de constituer un « dossier médical » ;

Exemption de visite pour certaines catégories de professions ouvrières agricoles, insulaires, etc.) ;

Maintien dans leur position des exemptés et réformés atteints de certaines maladies (franchise spécifique, lésions cardiaques, etc.) ;

A ces modifications, il faut ajouter celle que défendra, dans son contre-projet, le docteur Amédée Peyroux, député de la Seine-Inférieure, qui demandera que seuls, les exemptés et réformés des classes 1913 à 1917, soient examinés. Le docteur Amédée Peyroux, avec ses collègues Turmel, Devise, Molire, Durie, Derrault, Noguis, Albert Thiéry (Meuse), Edouard Barthe, Quéuille, « exempté » de la nouvelle visite des exemptés et réformés qui, par leur forme territoriale, c'est-à-dire des hommes dont l'importance n'est pas contestable ; et d'autre part, la visite des réformés territoriaux ne procurerait pas un contingent pour le service armé beaucoup plus important que celle des R. A. T. réformés.

A qui voudrait-on faire croire que les réformés territoriaux, c'est-à-dire des hommes de 35 à 45 ans ne jouent pas actuellement le rôle le plus important dans la vie économique du pays ? Ce sont les civils de cet âge — et non, en général, ceux plus âgés — qui, ont encore assez d'activité et d'initiative pour donner l'impulsion nécessaire à notre commerce et à notre industrie.

Même si l'on a une autre question qui se pose : La nouvelle visite se justifie, aux yeux du gouvernement, par des raisons d'équité et d'égalité de traitement ? Ces nouvelles conditions d'aptitude sont-elles vraiment récentes. Elles n'ont pas joué, au lendemain de la loi Dalbiez et, ainsi, on récupéreraient des hommes qui n'auraient pas été versés dans le service armé s'ils avaient passé la visite il y a quelques mois encore.

Ce n'est pas la visite que créent les réformés et exemptés qui ne se sont pas embusqués dans leur réforme, c'est la loi dont elle sera passée. L'importance de leur donner toutes les garanties désirables, non seulement dans leur intérêt personnel, mais aussi dans l'intérêt supérieur du pays, qui ne comprendrait point qu'on arrache à leurs occupations de la vie civile des hommes utiles pour en faire des militaires inutiles qui traiteraient d'hospitalité en hôpital avant d'obtenir une réforme, cette fois définitive. — JACQUES LANBAC.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Au cours de la nuit, nous avons réussi plusieurs coups de main, au sud de Chilly Somme) et en Woivre, vers Regnéville. Dans la région de la Seille, assez grande activité de patrouilles.

Nuit calme sur le reste du front.

Dans la journée d'hier, le lieutenant Guynemer a descendu son 26^e appareil allemand qui est tombé en flammes près de Maurepas.

Dans la région de Verdun, deux autres appareils ennemis ont été également abattus : l'un vers Samogneux, l'autre dans la vallée de Spincourt.

Il se confirme que le 22 courant, un avion allemand atteint par le tir de nos canons spéciaux s'est écrasé sur le sol, au nord de Louvemont.

Dans la même journée, 16 avions de l'aviation navale britannique ont bombardé les hauts fourneaux de Burbach, bassin de la Sarre), qui semblent avoir subi des dommages considérables.

Un de nos avions a lancé des projectiles dans la nuit du 23 au 24 sur la gare de Dun-sur-Meuse, dont la partie nord a été atteinte.

COMMUNIQUE SERBE

Hier, rien d'important.

Une patrouille russe a attaqué dans la nuit du 20 au 21 janvier, un poste ennemi. Dix Allemands furent passés à la baïonnette et un fait prisonnier.

LA CRISE DU CHARBON ET LE FROID

La Chambre s'en occupera vendredi mais, en attendant, on en souffre

Les éléments eux-mêmes semblent prendre plaisir, comme par une cruelle ironie, à compliquer encore la crise économique dont ils rendent encore plus graves et plus désolantes les nombreuses conséquences.

Après la crue et les inondations qui ont pendant plusieurs semaines rendu très difficile la navigation fluviale, voici que le froid nous assaille et ajoute une nouvelle difficulté à toutes celles qui gênent les services des transports.

Le ravitaillement de Paris en vivres et en charbon va se ressentir très durement des rigueurs chaque jour accrues d'une température anormale.

Déjà des incidents se sont produits hier qui seraient attristants de voir se renouveler. Une usine a dû fermer ses portes pour 24 heures. Des manifestations ont eu lieu dont l'écho est parvenu jusqu'à la Chambre et qui ont amené M. Lauche, député du XI^e à déposer une demande d'interpellation.

Mais ce qui doit surtout attirer l'attention des autorités administratives c'est surtout la douloureuse situation dans laquelle se trouvent les familles pauvres. La répartition du charbon, telle que l'a organisée le « groupement » patronal ne donne pas les résultats que l'on escomptait. Les livraisons ne s'effectuent qu'avec beaucoup de lenteur et comportent une trop minime quantité de combustible.

En vue de remédier à ce déplorable état de choses, une conférence a été tenue hier soir au ministère des Travaux publics entre le ministre, M. Clavelle, le président du Conseil municipal, le préfet de la Seine et le directeur des mines.

Le président du Conseil municipal a salué le ministre de la démarche dont il avait été chargé par son bureau. Il a été décidé, d'accord avec le préfet de la Seine, qu'une livraison extraordinaire de charbon, prélevée sur les réserves de la Ville de Paris, serait faite à partir de ce matin et pendant les journées nécessaires, en vue de parer aux besoins nécessaires au chauffage domestique.

D'autre part, les arrivages qui ont été gênés par la crue de la Seine et par la surcharge du réseau du Nord seront portés au maximum.

Mais en attendant que ces mesures et ces promesses soient appliquées ou réalisées, la disette de charbon sévit et les quelques détails que voici soulignent malheureusement assez le caractère navrant de la situation actuelle.

Le système de répartition n'est pas le même pour tout le monde. Dans un des quartiers les plus populeux, celui de la place Gambetta, chaque personne nécessiteuse a droit chaque mois à un sac de 40 kilos.

Le bureau de bienfaisance lui délivre un bon avec lequel elle se rend dans l'un des trois dépôts où s'accumule le stock. Le charbon est déversé dans la « poussette » dont elle doit se munir.

Il va sans dire que ce résultat n'est obtenu qu'après une longue attente. Il faut « faire queue » dans le chantier, rester souvent quelquefois pendant de longues heures au vent, au froid et à la pluie.

En effet, tous les jours, un nombre variant de 1.200 à 2.000 personnes se présentent pour toucher leurs 50 kilos mensuels. Cela fait chaque mois une moyenne de 50.000 personnes qui reçoivent 50 kilos de charbon, soit en tout une consommation mensuelle de cinq millions de kilos pour un seul arrondissement.

Dans une autre mairie, celle du X^e, le système est entièrement différent. Là, plus de nombre fixé d'avance, plus de répartition régulière.

Le bureau de bienfaisance connaît d'avance le stock dont il dispose pour l'hiver entier. Il a divisé ce chiffre par le nombre de mois et il ne peut dépasser jour par jour le résultat qui lui est ainsi obtenu. Comme le nombre des personnes nécessiteuses varie, on le redistribue à chacun un bon et l'on fait une première tournée de distribution.

Lorsque cette tournée est effectuée et que tout le monde a été servi une première fois on recommence une seconde et ainsi de suite.

Aujourd'hui chaque personne munie d'un bon de charbon a reçu quatre sacs, soit 200 kilos de charbon depuis le commencement de la saison d'hiver.

Parfois, la tournée recommence avant la fin du mois, parfois on attend cinq ou six semaines, cela dépend du nombre d'indigents.

La grande difficulté est, là comme ailleurs, la question des transports. Le ravitaillement des chantiers s'effectue plusieurs fois par semaine ; aussitôt amené, le charbon est distribué ; si pour une raison ou une autre le stock n'arrive pas, la distribution est arrêtée. Une accumulation de neige pourrait l'interrompre pendant plusieurs jours.

Un cheval malade arrête le départ d'un camion. De multiples difficultés peuvent surgir...

Et alors, les centaines de malheureux qui attendent leur tour s'en retournent les mains vides vers leur foyer éteint. — M.V.

Dans les Mairies

Une enquête que nous avons faite dans plusieurs arrondissements nous met en mesure d'établir par des chiffres la quantité de calorique que la bénévolesse administrative municipale met à la disposition des indigents.

EN CORRECTIONNELLE

Le cas de M^{me} Legouff

Nos lecteurs se rappellent l'affaire Legouff, dans laquelle se trouvaient successivement impliqués Mme Legouff, née de mère allemande, dénoncée comme alarmiste par une vengeance de son ancien amant, et M. Legouff, agent de la Sûreté et l'un des meilleurs liermiers de la préfecture de police, capable de voies de fait envers le dénonciateur.

Hier, la jeune femme comparait devant la 10^e chambre correctionnelle où elle était assistée par M^e Gastien-Rougeville.

Groussillard, l'ancien scandale, qui s'est porté partie civile, avait choisi comme avocat M^e Lagasse.

LE PROLOGUE DU DRAME

Le bruit n'a pas tardé à se répandre parmi le public qu'une audience correctionnelle doit avoir lieu ; de nombreuses personnes se pressent dans l'étroit hémicycle. Quelques jeunes femmes, aux toilettes tapageuses se font remarquer par leurs allures bruyantes. Ce sont les anciens sujets du corps de ballet de l'Opéra, les camarades d'atmosphère de Mme Legouff, lorsque, avant son mariage, celle-ci était danseuse.

Bientôt la séance est ouverte ; les juges prennent place ; Mme Legouff vient s'asseoir au banc des accusés et dans la salle, on se la désigne avec des chuchotements.

Certes, elle n'a rien de terrifiant, « l'espionne » ; une toute jeune femme, gracieuse, bien prise dans un costume foncé.

Aux questions que lui pose le juge, elle répond avec aisance, sans timidité ni gâcherie.

— Oui, elle reconnaît avoir frappé Groussillard lorsque celui-ci, non content de se dire son amant, la dénoncée comme espionne.

A-t-elle tenu des propos alarmistes ? Cela non, et c'est d'un ton indigné que Mme Legouff proteste :

« Mon mari français, mon père est français, mon mari également. Oh ! sans doute, j'ai pu dire comme tout le monde que la guerre n'allait pas finir tout de suite, que les Allemands

Le Froid en Allemagne

En Prusse : 20 degrés au-dessous de 0

Suivant une dépêche de Copenhague, un froid très sévère en Allemagne. Hier, à Berlin, le thermomètre est descendu à 12 degrés, et, dans la Prusse orientale, à 20 degrés au-dessous de zéro.

Dans toute l'Allemagne, le trafic par chemins de fer est considérablement réduit et les trains s'arrêtent partout avec plusieurs heures de retard.

En Prusse orientale, huit personnes sont mortes de froid et trois autres cas semblables sont signalés ailleurs.

LE DEFILE DES TÈMOINS

Il s'agit de deux témoins : des voisins, des amis des deux partis passent successivement à la barre. M. le député Chavoix vient déposer en faveur de Groussillard :

Mais il avoue ne pas être au courant de l'épisode en cours.

Deux danseuses, Miles Bellanger et Berlioz, déposent contre Mme Legouff. Leur témoignage est violent, acerbe ; on sent en elles la joie de nuire à une rivale détestée.

D'autres personnes : concierges, locataires, prétendent avoir entendu des propos alarmistes.

Mais voici enfin les témoins à décharge : M. Marcel Legouff, beau-frère de l'inculpée, blessé et décoré de la médaille militaire, affirme sous la foi du serment, les sentiments francophiles de la jeune femme.

« Je la connais depuis dix ans et je n'ai jamais rien dit contre la France. Bien plus, elle aidait de tout son pouvoir les œuvres de guerre et travaillait pour nos soldats. »

M. Cubitts, ingénieur-électricien, qui a employé Mme Legouff à des travaux de traction, dit que sa conduite a toujours paru loyale et sincère.

Une jeune fille, Mlle Blanche Amegny, vient spontanément témoigner en faveur de Mme Legouff qui fut jadis sa bienfaitrice.

D'autres encore, d'anciens concierges, des sœurs épousées, qu'on ne peut pas soupçonner d'être alarmistes, affirment que jamais elle n'a tenu de propos alarmistes, et que française par son mariage, elle l'est aussi de cœur.

Après ces dépositions, le président renvoie au lendemain la suite de la séance.

C'est demain que M^e Lagasse et Gastien-Rougeville prendront la parole, l'un pour soutenir l'accusation, l'autre pour la réhabiliter. — M.V.

SAMEDI 27 JANVIER

4 PAGES

Les "Remplaçantes"

Sur cette réconfortante assurance je quittai mon interlocuteur et je regagnai mon foyer sans charbon, en songeant au repas que je ferais le lendemain sans pommes de terre.

Monsieur BADIN

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Au cours de la nuit, nous avons réussi plusieurs coups de main, au sud de Chilly Somme) et en Woivre, vers Regnéville. Dans la région de la Seille, assez grande activité de patrouilles.

Nuit calme sur le reste du front.

Dans la journée d'hier, le lieutenant Guynemer a descendu son 26^e appareil allemand qui est tombé en flammes près de Maurepas.

Dans la région de Verdun, deux autres appareils ennemis ont été également abattus : l'un vers Samogneux, l'autre dans la vallée de Spincourt.

Il se confirme que le 22 courant, un avion allemand atteint par le tir de nos canons spéciaux s'est écrasé sur le sol, au nord de Louvemont.

Dans la même journée, 16 avions de l'aviation navale britannique ont bombardé les hauts fourneaux de Burbach, bassin de la Sarre), qui semblent avoir subi des dommages considérables.

Un de nos avions a lancé des projectiles dans la nuit du 23 au 24 sur la gare de Dun-sur-Meuse, dont la partie nord a été atteinte.

COMMUNIQUE SERBE

Hier, rien d'important.

Une patrouille russe a attaqué dans la nuit du 20 au 21 janvier, un poste ennemi. Dix Allemands furent passés à la baïonnette et un fait prisonnier.

COMMUNIQUE FRANÇAIS

Au cours de la nuit, nous avons réussi plusieurs coups de main, au sud de Chilly Somme) et en Woivre, vers Regnéville. Dans la région de la Seille, assez grande activité de patrouilles.

Nuit calme sur le reste du front.

Dans la journée d'hier, le lieutenant Guynemer a descendu son 26^e appareil allemand qui est tombé en flammes près de Maurepas.

Dans la région de Verdun, deux autres appareils ennemis ont été également abattus : l'un vers Samogneux, l'autre dans la vallée de Spincourt.

Il se confirme que le 22 courant, un avion allemand atteint par le tir de nos canons spéciaux s'est écrasé sur le sol, au nord de Louvemont.

Dans la même journée, 16 avions de l'aviation navale britannique ont bombardé les hauts fourneaux de Burbach, bassin de la Sarre), qui semblent avoir subi des dommages considérables.

Un de nos avions a lancé des projectiles dans la nuit du 23 au 24 sur la gare de Dun-sur-Meuse, dont la partie nord a été atteinte.

LES NOUVELLES VISITES

Le Projet de Loi et l'Exposé des motifs

Les amendements

Le projet du gouvernement relatif à la visite par les commissions spéciales de réforme des exemptés et réformés a été déposé hier au bureau de la Chambre. Voici l'exposé des motifs qui le précède :

Les circonstances actuelles exigent du pays un nouvel effort en vue de maintenir l'armée à son maximum de puissance. Le souci de ne pas laisser l'ennemi se réorganiser pendant que nous nous occupons de la réforme des exemptés et réformés est un souci de premier ordre.

Les amendements

Établissement au projet gouvernemental, divers amendements et articles additionnels ont été proposés.

MM. Alexandre Varenne, Vincent Auriol, E. Berthelot, Mistrail, Valière et Mayras proposent l'article additionnel suivant au projet :

« Des affectations à un service militaire, à la suite de l'examen ci-dessus prescrit, il est procédé à la libération d'un nombre de soldats des meilleures classes égal au nombre des nouveaux soldats recrutés. »

Les Planches

ECHOS

Edmond, qui l'a dit ? Rostand, qui l'a dit ? Cyrano de Bergerac, qui l'a dit ?

« Les épées se croisent, les lances chancellent, les chevaux s'écroulent, les hommes tombent... »

« Une des conséquences inattendues de la crise du charbon vient de se manifester. Il n'est pas question de difficultés à surmonter pour se procurer le charbon qui se trouve en abondance... »

M. Amiard demande, en outre, par un autre amendement, que ne soient pas soumis à la visite, les exemptés et réformés de 2^e classe de cinq enfants.

Enfin, trois autres amendements ont été déposés par MM. Deguise, Daniel Vincent et Pasqual.

Le premier tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918, un engagement de durée déterminée... »

Le deuxième est une disposition supplémentaire ainsi conçue : « Les engagés spéciaux soumis à la visite du fait de la présente loi... »

Le troisième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le quatrième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le cinquième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le sixième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le septième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le huitième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le neuvième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le dixième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le onzième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le douzième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le treizième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le quatorzième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

Le quinzième amendement, qui tend à exempter de toute nouvelle visite « les engagés spéciaux qui ont contracté avant ou après le 23 novembre 1918... »

CONGRÈS DES BOISSONS

La Question de la Propriété Commerciale

Le discours de M. Puech

Comme on l'a vu d'autre part, la première commission du congrès de la Confédération nationale du commerce en détail des boissons a tenu son congrès de clôture à Paris.

Actuellement un texte de loi ayant pour objet de compléter en le modifiant la loi sur les baux est soumis à l'examen de la commission parlementaire du commerce et de l'industrie.

Aujourd'hui, quoique la valeur mobilière se chiffre par milliards, la loi de 1898 s'applique toujours à la réglementation des valeurs mobilières et immobilières.

« L'indemnité proposée avec laquelle vous avez combattu le projet de loi du général Rogues... »

« Rien de plus inutile, en effet, ni de plus gênant, que cette exhibition. »

« La Note de M. Wilson et la Réponse des Alliés »

« La Ligue des Droits de l'Homme se félicite de l'adoption de la loi ci-dessus, conformément aux idées qu'elle a toujours défendues... »

« Elle voit, dans la note que les gouvernements de l'Entente ont adressée aux États-Unis un gain incontestable des principes qui sont les siens... »

« La Ligue des Droits de l'Homme observe que, bon gré mal gré, les Empires centraux ont dû, dans leurs réponses équivoques, rendre plus ou moins hommage à ce principe... »

CONTRE LES SURSIS

La Protestation des Boulangères

La réunion de ce soir

Une manifestation féminine a lieu ce soir, à trois heures, salle des fêtes du Petit Journal, 21, rue Cadet.

« C'est au nom des principes de justice et d'égalité que les « boulangères » veulent protester. »

« L'Action Française s'est décidée, ce matin, à annoncer l'arrestation du prince de Broglie. »

« Comme suite à l'information que nous avons déjà donnée sur l'affaire de la banque de la Compagnie des Valeurs Industrielles... »

« Ajoutons que le prince de Broglie est le beau-frère du comte de Clermont-Tonnerre. »

« Les Réunions »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

« Les Travaux de la Commission »

31^e Pére-Lachaise

31^e Pére-Lachaise

Divers

« Groupes socialistes espagnol de Levallois-Perret... »

« Cours et Conférences »

« Convocations Sportives »

« Communiqués »

« L'Enfant du Viol »

« L'Acquittement s'imposait »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

« Les Réunions »

Aux Écoutes

« La Griffe, le vivant pamphlet de Sirat et Tabarant, rappelle fort opportunément... »

« Considérant que l'immeuble connu sous le nom de chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution... »

« À lire les journaux de province, on constate à la rubrique des tribunaux, que jamais les délits de braconnage ne furent si nombreux... »

« Un « peut-on le dire ? » de la Victoire est ainsi conçu : « Peut-on dire qu'il serait peut-être bon d'examiner ce qui se passe dans les régiments de cavalerie... »

« L'Équipe de la Victoire »

« L'Équipe de la Victoire »

« L'Équipe de la Victoire »

« L'Équipe de la Victoire »

« L'Équipe de la Victoire »

« L'Équipe de la Victoire »

LAIT CONDENSÉ FARINE LACTÉE NESTLÉ LA MARQUE PRÉFÉRÉE

MUSIC-HALLS - Concerts - Cabarets FOLLIES-BERGERE - 8 h 20, Music-Hall

CE SOIR Opéra - Comédie-Française - Opéra-Comique - Théâtre de la Ville

Cinéma - Théâtre de la Scala - Théâtre de la Ville - Théâtre de la Renaissance

Courrier des spectacles Opéra - Comédie-Française - Opéra-Comique - Théâtre de la Ville

LES ÉMISSIONS de Bons de la Défense Nationale

LES RÉFORMÉS ET EXEMPTÉS

UN BON CONSEIL

LES RÉFORMÉS ET EXEMPTÉS

LES RÉFORMÉS ET EXEMPTÉS